

Enquête publique PPRI Clain Aval

Observation n°1 :

Bonjour,
Entre bétonnage et bitumage, il y a de quoi réfléchir, d'où ma réflexion.
Lorsqu'un particulier veut refaire sa cour ou allée en la bitumant, il faut une autorisation de la mairie, il me semble, pourquoi ne pas interdire ce genre de travaux.
Cordialement.
Didier Delaunay